

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 16 (1940-1941)
Heft: 35

Artikel: Ce que la Suisse a fait pour les internés
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-712749>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LE SOLDAT SUISSE

Ce que la Suisse a fait pour les internés

Toujours fort bien documentée, la «Revue Internationale de la Croix-Rouge» a publié, dans sa livraison de février, un article traitant dans le détail la question de l'internement en Suisse pendant les années 1940 à 1941. Cet exposé, dû à la plume autorisée du pl. de Perrot, aumônier protestant au Commissariat fédéral de l'Internement, fait ressortir d'une manière saisissante l'immense tâche charitable, accomplie une fois de plus par la Suisse tout en observant les principes les plus stricts de sa neutralité dans le terrible conflit qui ensanglante aujourd'hui l'Europe. C'est pourquoi le «Journal d'armée», conscient des réalités qu'il se doit de faire connaître à ses lecteurs en gris-vert, est particulièrement heureux de reproduire cet article dans ses colonnes et d'en recommander la lecture attentive:

Entrée des internés en Suisse.

Dès la nuit du 19 au 20 juin 1940, le 45^e corps de l'armée française passait notre frontière. En une semaine, 42.000 hommes entrèrent en Suisse, au nombre desquels le 7^e régiment de spahis algériens et une division polonaise du 45^e C. A., forte de 12.000 hommes environ.

Aussitôt arrivées en Suisse, ces troupes désarmées furent rassemblées dans les régions de Porrentruy, Délemont, Bienne et La Chaux-de-Fonds. Après un arrêt de quelques jours dans les centres de rassemblement non loin de la frontière, les internés furent acheminés par chemin de fer à l'intérieur du pays, les chevaux au nombre de 4600 environ parqués dans la région du Seeland, le matériel de guerre transporté dans les arsenaux de Morges et de Soleure, tandis que plus de 2000 véhicules à moteur étaient groupés à Thoune.

Organisation de l'internement.

L'arrivée subite de 42.000 hommes dans un petit pays comme la Suisse demande un gros travail d'organisation. Le Département militaire fédéral désigna un commissaire. Le colonel divisionnaire de Mural, président de la Croix-Rouge suisse, était tout spécialement qualifié pour occuper ce poste. Ses qualités de cœur, son tact et sa fermeté lui permirent de mener à bien la tâche délicate de l'internement.

Le colonel divisionnaire de Mural forma son état-major, comprenant notamment: les officiers d'état-major s'occupant des troupes de surveillance, des questions de transferts et de transports, et de tout problème tactique ayant rapport à l'internement; l'officier de justice et ses adjoints auxquels incombait l'étude des questions juridiques; l'officier d'assistance chargé de pourvoir aux besoins matériels des internés; le médecin en chef de l'internement s'occupant de tout ce qui concerne l'état sanitaire des internés. Citons encore l'officier auto responsable des véhicules à moteur français mis à la disposition du service de l'internement, et l'officier chargé des constructions qui, à maints endroits, fit édifier des baraquements pour les internés.

Dès leur arrivée à l'intérieur du pays, les internés furent répartis en différentes régions. Une partie des

troupes françaises et polonaises ainsi que le régiment des spahis étaient tout d'abord cantonnés dans la région du Seeland, une autre partie dans l'Emmental et les environs du Napf. Elle comprenait la majorité des troupes françaises et polonaises. Enfin un détachement important de troupes françaises fut interné dans l'Oberland. Ces répartitions étaient provisoires. Dès le mois d'août elles subirent des changements importants. Les internés de l'Oberland, pour éviter les rigueurs de l'hiver de cette région, furent envoyés avec une partie de ceux du Napf dans le canton d'Argovie. Les spahis, de mentalité et de religion différentes, étant mahométans, furent mis dans un secteur à part. Ce n'est qu'en septembre et au début d'octobre que l'emplacement des camps fut à peu près partout définitif.

Il y eut alors quatre régions principales d'internement:

1. La région de la Thur, s'étendant entre Winterthur et Saint-Gall, ayant pour centre Wil, occupée par 11.860 Français et 627 Belges, dont 447 civils qui étaient mobilisés dans les usines de France travaillant pour la défense nationale.

2. La région du Napf, au nord de ce massif et s'étendant jusqu'aux environs de Soleure et d'Aarau, comprenait 24.149 internés, dont 10.012 Polonais. Dans cette région notons encore un camp anglais de 90 hommes. A cette région était subordonné le secteur des Grisons (1600 hommes environ) et celui du Tessin (1200 hommes environ dont 90 Indochinois).

3. La région du Seeland occupée par environ 4050 internés dont 200 Polonais. Au nord de cette région: le camp indépendant de Büren, fort de 1500 Polonais.

4. Enfin la région Mentue près d'Yverdon réservée aux spahis, au nombre de 1040 environ.

Au total, la Suisse a interné 42.000 hommes environ, dont 30.000 Français et 12.000 Polonais. Ces quatre régions d'internement étaient directement subordonnées au colonel divisionnaire de Mural.

Chaque région était divisée en secteurs sous la surveillance de bataillons de surveillance. Chaque secteur était divisé en sous-secteurs commandés par une compagnie de surveillance. Enfin, dans chaque camp se trouvait un «Orts-Kommando», officier ou sous-officier suisse, assumant la garde des internés de l'endroit. Il veillait également à l'ordre et à la discipline du camp. Chaque camp comprenait un effectif variant en général entre 150 et 500 internés. Le nombre total des camps en Suisse s'élevait à 350 environ.

A côté du commandant suisse de chaque camp il y avait toujours un officier, français ou polonais, «responsable». Celui-ci s'occupait tout particulièrement du service intérieur des internés. Il était également l'interprète, auprès du commandant suisse, des désirs, demandes et éventuellement réclamations de ses compatriotes. Cette forme de liaison entre garde suisse et internés a donné d'excellents résultats. Auprès du commandant de bataillon de surveillance de chaque secteur, il y avait égale-

ment un officier de liaison, en général un commandant. Enfin, à la tête de l'internement, le général Daille pour les internés français et le général Prugar pour les internés polonais servaient d'agents de liaison entre leurs troupes et le commissaire fédéral à l'internement.

Description des camps.

Les camps étaient en général établis dans un village ou dans un hameau, ce qui présentait l'avantage d'associer les internés à la vie des habitants et leur donnait l'impression d'une existence plus normale. Sans doute le service de garde était-il plus difficile, mais l'état d'esprit des hommes était infiniment meilleur que s'ils avaient été internés dans des camps isolés. A quelque 100 mètres du village, au bord de la route, un écriteau fixait la « limite des internés ». Les internés n'avaient pas le droit de dépasser cette frontière à moins d'être accompagnés d'une garde suisse ou d'être porteurs d'un « laisser-passer ». A l'intérieur du village, rien de très particulier, sinon quelques groupes de soldats en kaki faisant une promenade. Le cantonnement était en général dans l'école, dans la salle de gymnastique ou dans une salle de fête. Cet hiver, il y faisait chaud. A notre connaissance aucun ne s'est plaint d'avoir eu froid la nuit. L'ordre dans le cantonnement était relatif. Il variait, comme toujours, d'un cantonnement à l'autre, suivant le sous-officier interné responsable. Les internés avaient en général leur musette et leurs effets personnels sur les rayons. Ils dormaient sur la paille.

Dans le village, il y avait presque toujours un « Foyer du soldat », aménagé par le service d'aide aux internés en Suisse, dans lequel les internés trouvaient journaux français, illustrés, jeux, cartes à jouer, livres procurés par une bibliothèque circulante.

Une fois tous les dix jours, les internés pouvaient prendre des douches dans le village même, ou dans l'établissement le plus proche.

La nourriture était en général bonne et suffisante. Voici par exemple le menu d'une journée :

déjeuner: chocolat et pain (alternant avec café, pain et fromage);

dîner: soupe, lentilles, rôti;

souper: soupe à la farine, riz.

Autre exemple :

déjeuner: chocolat, pain;

dîner: soupe Knorr, purée de pommes de terre, saucisses à rôtir;

souper: charlotte aux pommes, thé.

Les internés recevaient la même ration que les soldats suisses, avec supplément de pain, dont les Français sont gros mangeurs.

La cuisine était faite par les internés eux-mêmes indépendamment de celle de la garde suisse. Souvent les plats de la cuisine française étaient plus appétissants que ceux de la garde suisse. Certaines troupes de garde s'en sont si bien rendu compte qu'elles n'ont pas hésité à faire la « popote » en commun. Il faut dire aussi que parmi les internés se trouvaient souvent de véritables cordons bleus.

Deux camps méritent une mention spéciale, le camp particulier de Büren et celui des Anglais.

Le camp de Büren, dans une bouche de l'Aar au nord du Seeland, était constitué par plus de 100 baraquements abritant 1500 Polonais. Bien que les cantonnements fussent confortables, il est évident que les internés n'étaient pas dans une situation aussi agréable que leurs camarades vivant dans un village. Une grande salle au milieu du camp servait de foyer et salle de conférence. Une partie de cette salle a été également aménagée en chapelle catholique pour la messe du dimanche.

Non loin, le camp anglais est tout à fait particulier. C'est un détachement de 90 hommes rattaché au 45^e

corps d'armée française comme troupe de ravitaillement et qui a dû entrer avec lui en Suisse. Le camp est confortable. Les Anglais se sont fabriqués des couchettes. Ils possèdent la radio (comme beaucoup d'autres camps d'ailleurs).

Jusqu'en octobre, les internés recevaient peu ou pas de nouvelles de chez eux. Depuis cette date les lettres sont parvenues plus régulièrement. Celles qui provenaient de la zone libre arrivaient même trois ou quatre jours après leur expédition, et celles de la zone occupée après un retard plus sérieux. Quant à celles de la zone interdite, elles étaient très rares, sinon inexistantes. Des internés qui n'ont point eu de nouvelles de chez eux sont rares aussi bien pour les internés français, belges que polonais. Les Polonais venant de Pologne (et ils sont le 50 % seulement des internés) sont parmi ceux qui ont eu le plus difficilement des nouvelles de chez eux.

Occupations des internés.

Pendant la belle saison, elles furent multiples et contribuèrent à maintenir en eux un excellent moral.

Pendant l'été dernier et une bonne partie de l'automne, ils pouvaient aider les paysans en travaillant dans les champs et, plus tard, en allant couper du bois dans la forêt. Certains travaillant, seuls ou à deux, dans une ferme, ont eu l'autorisation d'y rester toute la semaine. Vie de famille, chambre, nourriture de la « maison », ils ne pouvaient rien rêver de mieux dans leur situation particulière. D'autres ayant l'autorisation de travailler chez des mécaniciens, menuisiers, coiffeurs, etc. ont pu obtenir les mêmes privilèges en logeant chez leur nouveau patron. Des équipes d'internés mises parfois dans des camps spéciaux (camps de travail) ont aidé à la construction de routes (en particulier dans les Grisons), ont fait des coupes de bois dans la forêt, défriché des terrains, drainé des marais, etc. Un de ces camps de travail a été constitué à Avenches pour continuer les fouilles archéologiques. Des Polonais du bassin houiller du nord de la France ont été employés comme mineurs à Monthey, puis à Sion.

Avec l'hiver, les travaux en plein air ont été fortement réduits. Les internés qui ne désiraient pas rester inactifs se livraient à des travaux manuels. Beaucoup s'étaient mis à faire de la sculpture sur bois. La canne sculptée en particulier était devenue leur œuvre de prédilection. Certains ont fait du tissage et toutes sortes de « bricoles », souvent avec beaucoup d'habileté.

Dans certains camps, des cercles d'étude se sont formés, en particulier des cours d'allemand ont été organisés avec l'instituteur du village ou dirigés par un interné alsacien connaissant bien les deux langues. Les Polonais également avaient organisé des cours pour se perfectionner dans la langue allemande. (A suivre.)



Le coin du sourire

Charpet, appointé, le bonnet de police un peu de guingois, sort d'un petit café du village où le vin était généreux, trop généreux même.

Au croisement de deux rues du patelin, il rencontre un troupiér qui vient de sortir également d'un autre estaminet. Il a aussi comme on dit un soupçon de vent dans les voiles!

Charpet l'arrête, car il lui semble connaître ce visage:

« Dis donc, l'ami! ... est-ce que ... je ne l'ai pas rencontré à l'Exposition de Zur ... de Zur ... hic! il y a deux ans? »

« Non » fait l'autre d'une voix de rogomme, « je n'étais pas à l'Expo de Zurich il y a deux ans. »

« Ah! » regrette Charpet, un peu pâteux, « et bien ... moi non plus; alors ça devait être deux autres soldats! »